

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt décembre deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 13/12/2012

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Paul DUCHEZ, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Michelle DEMONET (en remplacement de Gérard BARRAUD), Dominique DUNAUD, Alain FAUCHER, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Valérie GIROIR, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Daniel CADET), Sabine VINCENT.

EXCUSES : Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Nadine MAGY, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY, Philippe STEYAERT,

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2012-150 : VOIRIE – CONVENTION AVEC LE SIVU VOIRIE DE PIERRE BUFFIERE POUR L'ACHAT D'UNE PARTIE DE SON MATERIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 du 6 août 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président propose, pour faire suite aux discussions intervenues lors du Conseil Communautaire du 6 décembre, la passation d'une convention avec le SIVU de Pierre – Buffière pour formaliser le rachat par la Communauté de Communes de Noblat d'une partie du matériel de ce syndicat.

Pour mémoire, il s'agit du matériel suivant :

- ✓ Un camion de marque RENAULT avec une cuve compresseur cage à gravillons immatriculé 6815 SJ 87 au prix de 8 000 €
- ✓ Une rampe à émulsion au prix de 1 000 €
- ✓ Un camion de marque RENAULT immatriculé 2703TJ87 au prix de 4 000 €
- ✓ Un gravillonneur Secmair au prix de 1 000 €
- ✓ Une épareuse Massey au prix de 22 000 €
- ✓ Un Karcher au prix de 500 €
- ✓ 2 cuves à crapie au prix de 1 000 €

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
27 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Approuve la convention jointe en annexe.

Autorise Monsieur le Président à signer la dite-convention.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire  
Reçu à la Préfecture  
Le :  
Publié ou notifié  
Le :

Le Président,  
  
Jean-Claude LEBLOIS

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** VOIRIE - CONVENTION AVEC LE SIVU VOIRIE DE PIERRE BUFFIERE POUR L ACHAT D UNE PARTIE DE SON MATERIEL

---

**Date de transmission de l'acte :** 21/12/2012

**Date de réception de l'accusé de réception :** 21/12/2012

---

**Numéro de l'acte :** 2012-150 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20121220-2012-150-DE

---

**Date de décision :** 20/12/2012

**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.7. Intercommunalité